



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°481 DU JEUDI 25 JUIN 2020

FC Colombier-Satolas – P. ESPINASSE :

« Dans les temps de notre tableau de marche... »

AVEC SIX MONTÉES, DONC CELLE DE L'ÉQUIPE FANION EN D1, LE FC COLOMBIER-SATOLAS A VÉCU UNE SAISON EXCEPTIONNELLE. LE CLUB EST DANS LES TEMPS DE SES OBJECTIFS FIXES EN 2015 LORS DE SA CREATION.

PHILIPPE ESPINASSE, DIRECTEUR SPORTIF ET ENTRAÎNEUR, ÉVOQUE CET EXERCICE MÉMORABLE, ET LIVRE LES RECETTES DE CES RÉUSSITES...



Philippe, en tant que directeur sportif du FC Colombier-Satolas, que t'inspire ces six montées cette saison ?

C'est quelque chose d'exceptionnel pour un club regroupant deux petites communes comme les nôtres. Après ce n'est pas surprenant. L'organisation sportive mise en place depuis notre fusion et le travail des éducateurs portent leurs fruits. De plus, les installations et l'aide de la municipalité de Colombier-Saugnieu sont exceptionnels. Nous avons d'excellentes conditions de travail, qui favorisent la venue de nouveaux joueurs.

Comment analyses-tu cette réussite ?

Concernant les équipes de jeunes, nous avons mis en place des responsables de catégorie qui ont pour mission de définir des programmes d'entraînements communs et d'inculquer la même philosophie de jeu à tous les éducateurs. Nous ne souhaitons plus en voir qui travaille seul dans leur coin pour se retrouver avec des joueurs fermés qui acceptent mal les changements. Cela ne va pas faire plaisir, et même si nous en avons encore quelques-uns qui font très bien leur job, nous évitons d'avoir des papas éducateurs car l'objectivité n'est pas toujours là. Les responsables de catégorie n'ont pas d'équipe en direct. Ce qui leur permet d'avoir un regard neutre sur les choix pour orienter les éducateurs sur la formation et la progression plutôt que sur les résultats. C'est la qualité de cette formation qui nous a aussi permis des joueurs de qualité formés au club, mais aussi d'attirer des éléments extérieurs.

« CA BOSSE DUR AUX ENTRAÎNEMENTS... »

Pour la première fois de son histoire, l'équipe fanion accède à la D1, une saison seulement après être montée en D2. C'est quoi la clé de la réussite de ce groupe ?

Là aussi ce n'est pas une surprise. Nous avons échoué au pied du podium ces quatre dernières années. Mais nous avons conservé nos jeunes, qui ont progressé. Ça bosse dur aux entraînements. Le travail paye. Et l'apport de recrues ayant joué en ligue nous a permis d'être plus costauds mentalement et physiquement, pour aller glaner les points dans les matchs difficiles. Ce qui pourrait en revanche être surprenant, c'est que l'on a réussi avec un groupe très jeune à aller gagner un match à l'extérieur avec sept joueurs de moins de 20 ans.

[LIRE LA SUITE](#)



SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 22 juin 2020

Secrétaire Général : François LOPEZ Secrétaire Général Adjoint : Serge GOURDAIN

Présent : Serge GOURDAIN

➡ INFORMATION

L 'adresse email de notre Président Arsène MEYER : ameyer@lyon-rhone.fff.fr

➡ COUPE DE FRANCE

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres) via FOOTCLUBS.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux qui ont participé à la Coupe la saison dernière devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Foot clubs (sans cet accord l'engagement n'est pas validé).

Pour les nouveaux clubs qui souhaitent s'inscrire cette année, la procédure est la suivante :

Afficher la saison 2020/2021 – Allez dans Menu Compétitions – Engagements – Centre de gestion : Fédération Française de Football – Cliquez sur Engager une équipe – Cocher Coupe de France et validez l'accord.

La date limite d'engagement est fixée au 15 JUILLET 2020 (et non au 20 juillet comme annoncé précédemment en raison des dernières contraintes fixées par la FFF).

Le Conseil de Ligue du 6 juin 2020 a adopté le calendrier suivant :

- 6 septembre : 1er tour
- 13 septembre : 2ème tour
- 20 septembre : 3ème tour (date nationale imposée par la FFF)

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

La réunion du lundi 15 juin 2020 avec le Président Arsène Meyer au siège du district de Lyon et du Rhône, vous informe de la nouvelle composition de cette Commission pour validation par le Comité Directeur qui aura lieu le 6 juillet 2020.

Jarry Joël - Cannizzaro Justin - Caselles Guy - Martin Da Justa Edouard - Mazard Raymond - Quenel André - Courbis Andrea - Barbier Alain

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 22 juin 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Antoine MONTERO

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

ADDITIF AU PV N° 479 DU 11.06.2020

Après exploitation du fichier des arbitres féminines au 15/06/2020, et en application de l'article 45 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot, les clubs listés ci-dessous ont droit, s'ils le demandent, à des mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021.

Les clubs concernés ont jusqu'au 15 juillet pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).

Cette liste s'ajoute à celle détaillée dans le PV n° 479 du 11 juin 2020.

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
519579	AS SAINT MARTIN EN HAUT	1
533363	ES SAINT PRIEST	1
554474	FC CHAZAY	2

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

COURRIERS RECUS

La Commission prend acte de la démission de monsieur DURAND Geoffrey (licence n° 2544436051) du club de FC CORBAS. Monsieur DURAND devient arbitre indépendant pour 2 saisons.

La Commission autorise monsieur OUNNAS Farid à représenter le club de son choix pour la saison 2020-2021, suite à la cessation d'activité du club Futsal de CS BRON TERRAILLON.

Demande du club de l'AS MANISSIEUX par courriel en date du 10/06/2020 : se reporter à la décision de la Commission du statut de l'arbitrage contenue dans le PV n°479 du 11 juin 2020.

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 22 juin 2020

Trésorier : Michel BLANCHARD - **Trésorier Adjoint** : Franck BALLANDRAS

➡ COMMISSION DES FINANCES DU 22/06/2020

Présents : Arsène MEYER – Mylène CHAUVOT – Martine GRANOTTIER - Michel BLANCHARD – Franck BALANDRAS – Patrick PINTI (représentants des Clubs)

Assistent : Anne Lise RICHARD – Virginie MAYOUE

La Commission des Finances s'est réunie le 22 juin 2020 afin d'arrêter le Budget Prévisionnel 2020/2021 du District de Lyon et du Rhône de Football qui sera présenté à l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020 à Chazay-d'Azergues. Conformément à l'article 15-alinéa 1 des RS du DLR, les tarifs proposés sont publiés dans le plus proche PV qui suit la réunion de la commission. Pour la saison 2020-2021, il a été décidé de proposer la reconduction, pure et simple, des tarifs de la saison 2019-2020, sans aucune modification.

➡ CAISSE DE PEREQUATION

Pour les clubs qui ont versé des acomptes pour la caisse de péréquation, les montants ci-dessous vont être crédités sur leur compte Club dès aujourd'hui.

- SENIORS D1 : 182,91 € par club
- SENIORS D2 : 79,04 € par club
- SENIORS D3 : 121,56 € par club
- U20 D1 : 188,92 € par club
- U17 D1 : 122,08 € par club

➡ RELEVES DE COMPTE N°3 SAISON 2019/2020

Comme indiqué dans le PV du 14/05/20, les prélèvements concernant les règlements du relevé 3 ont été effectués en date du 10/06/20. Les chèques reçus ont été également remis en banque.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 22 juin 2020

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL - Michel GUICHARD - Jean Marie SANCHEZ – Pierre VINCENT - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs –Assiste : Eric GRAU.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : «discipline@lyon-rhone.fff.fr»

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

Toute référence à M. LEFRANC ou à toute autre personne exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

AUDITIONS

Auditions du Mardi 16 JUIN 2020

DOSSIER N°49 SAISON 2019/2020 Audition suite à instruction

Match 21444088U20D2 du 15/02/2020 A.S. ST MARTIN EN HAUT(519579) / US VAULXEN VELIN (529291).

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL - Michel GUICHARD - Jean Marie SANCHEZ – Pierre VINCENT - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs. Yannis LEMCHEMA, membre indépendant.

Date de la saisine : Le 09/03/2020.

Motif : Altercation généralisée à l'issue de la rencontre entre joueurs et supporters.

La Commission,

Déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire,

Après audition, conformément aux dispositions de l'article 3.3.4.2 du Règlement Disciplinaire, devant la Commission Départementale de Discipline réunie le 16/06/2020 à 18h00, au siège du District de Lyon et du Rhône de Football, sis au 30 Allée Pierre de Coubertin – 69007 LYON, aux fins d'être entendus sur l'affaire précitée, de :

- M. Bernard BONNIER, Représentant du président de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT.
- M. Mickael BONNARD, Délégué de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT.
- M. Mathis GUYOT, Dirigeant de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT.
- M. Jean GRANGE, Dirigeant de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT.
- M. Amaury BELOGI, Joueur de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT.
- M. Mustapha GUISSI, Président de l'US VAULXEN VELIN.
- M. Djamel MAIRECHE, Dirigeant de l'US VAULXEN VELIN.
- M. Hussein AZZAM, Joueur de l'US VAULXEN VELIN.

Constatant l'absence non excusée de : - M. Youcef MESSALTI, Arbitre central.

Régulièrement convoqués.

Les personnes non membres n'ayant participé ni aux délibérations, ni à la décision.

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance, après lecture du rapport d'instruction :

- Attendu que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F, pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

- Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier et notamment du rapport de l'arbitre central que :

Durant la rencontre, plusieurs joueurs de l'U.S. VAULX EN VELIN ont notifié à l'arbitre central qu'ils étaient victimes d'insultes racistes de la part des supporters adverses.

L'Officiel n'a pas entendu les injures dont était victimes lesdits joueurs.

A la fin de la rencontre, une altercation verbale a opposé les joueurs Hussain AZZAM de l'US VAULX EN VELIN, et Amaury BELOGI de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT.

Cela a provoqué un rassemblement des joueurs des deux équipes et un spectateur de l'US VAULX EN VELIN en a profité pour pénétrer sur l'aire de jeu.

Lors de leur rentrée aux vestiaires, les joueurs de l'U.S. VAULX EN VELIN ont eu une altercation physique avec les supporters adverses avec des échanges de coups.

- Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier et notamment des explications écrites de M. Mustapha GUISSI Président de l'US VAULX en VELIN, que :

Il n'était pas présent lors de la rencontre, mais ses licenciés lui ont informé des événements passés.

Après un accueil correct, le climat a changé dès le début de la rencontre avec beaucoup d'insultes racistes de la part des joueurs et des supporters de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT.

Ces insultes ont été prononcées tout au long de la rencontre.

Les joueurs Arthur LONJON ainsi que Dylan DA SILVA de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT font partie des auteurs de ces propos racistes.

Le président de l'US VAULX en VELIN ne fait pas état de l'altercation généralisée de fin de match.

- Considérant que lors de l'audition, les représentants du club de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT indiquent que :

Lors de la rencontre, aucun propos raciste n'a été tenu par leurs supporters à l'encontre de l'équipe adverse.

A la fin de la rencontre, suite à une altercation entre deux joueurs, un supporter de l'U.S. VAULX EN VELIN a pénétré sur l'aire de jeu.

A l'issue de la rencontre une échauffourée généralisée entre joueurs de l'U.S. VAULX EN VELIN et supporters locaux a eu lieu devant les vestiaires avec échange de coups.

- Considérant que lors de l'audition, les représentants du club de l'U.S. VAULX EN VELIN indiquent que :

Au cours de la rencontre les supporters de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT se sont rendus coupables d'insultes racistes à l'encontre de leurs joueurs à plusieurs reprises.

A la fin de la rencontre une altercation a eu lieu entre le joueur Hussein AZZAM de l'U.S. VAULX EN VELIN et un adversaire.

Le premier est allé à la rencontre du joueur adverse, et sans être touché, ce dernier s'est effondré au sol, faisant penser à une simulation.

A aucun moment M. Hussein AZZAM n'est entré en contact avec le joueur de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT qui s'est retrouvé au sol.

Lorsque les joueurs de l'U.S. VAULX EN VELIN ont regagné leur vestiaire à l'issue de la rencontre, les supporters locaux ont tenu à leur encontre les propos suivants « sale arabe, sale noir ».

S'en est suivi une altercation généralisée entre les supporters de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT et leurs joueurs.

Proposent l'organisation d'un match amical entre les deux équipes afin d'apaiser les tensions.

- Considérant que lors de l'audition, une vidéo de l'altercation survenue à l'issue de la rencontre a été diffusée.

- Considérant que la Commission de céans relève que la sortie du terrain des acteurs de la rencontre n'était pas sécurisée.

Que l'absence de barrières de sécurité entre l'aire de jeu et les vestiaires caractérisent un manquement aux obligations de sécurité du club recevant.

- Considérant également que les supporters du club de L'A.S. ST MARTIN EN HAUT se sont rendus coupables d'un mauvais comportement à l'encontre des joueurs adverses à l'issue de la rencontre.

Que la responsabilité du club se trouve donc en l'espèce engagée en ne parvenant pas à contenir leurs supporters et sécuriser la sortie des joueurs adverses

- Considérant en outre que certains joueurs de l'U.S. VAULX EN VELIN se sont rendus coupables d'une attitude inadaptée à l'encontre des supporters adverses lors de l'altercation survenue à l'issue de la rencontre.

Que la responsabilité du club de l'U.S. VAULX EN VELIN se trouve également engagée, celui-ci ayant manqué à son obligation en ne parvenant pas à empêcher ses joueurs de prendre part à l'altercation généralisée à l'issue de la rencontre.

- Considérant que, après avoir entendu tout les protagonistes et après avoir joint l'officiel par téléphone, il est indéniable qu'il y a eu des provocations verbales de la part des supporters de ST MARTIN EN HAUT, mais l'officiel confirmant que pour lui il n'y a pas eu de propos racistes, car si cela avait été le cas, il aurait arrêté la rencontre

- Attendu que de tels comportements ne sauraient être tolérés dans la pratique du football.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner :

1/ Le club de l'A.S. ST MARTIN EN HAUT (519579) :

- En application des dispositions de l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F, de l'article 2.1.b) du Règlement Disciplinaire.
- Pour mauvaise tenue de ses supporters : altercation généralisée avec échange de coups à l'issue de la rencontre.
 - A UNE AMENDE DE 125 EUROS.
 - Impose au club de sécuriser la sortie de terrain pour les rencontres qu'il organise sous peine de lourdes sanctions au prochain manquement.

La Commission décide de mettre à la charge du club de ST MARTIN EN HAUT les frais d'instruction de 70euros.

2/ Le club de l'U.S. VAULX EN VELIN (529291) :

- En application des dispositions de l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F, de l'article 2.1.b) du Règlement Disciplinaire.
- Pour mauvais comportement de ses joueurs : altercation généralisée avec échange de coups à l'issue de la rencontre.
 - A UNE AMENDE DE 115 EUROS.

Voies de recours après notification des sanctions :

Les sanctions disciplinaires ci-dessus sont susceptibles d'appel, auprès de la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône de Football, (Voir article 3.1.1 du Règlement Disciplinaire du district de Lyon et du Rhône de Football) dans un délai de 7 jours à compter de sa notification et des modalités précisés dans les articles 3.4.1.1 - 3.4.1.2 - 3.4.1.3 du Règlement Disciplinaire du District de Lyon et du Rhône de Football.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineure (s).

B.BOISSET - Président

L. SINA – Secrétaire

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents.

Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 22 Juin 2020

Présents :

M. Christian NOVENT - Président

M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Serge GOURDAIN - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Gilles URBINATI, M. Jean Philippe KAPP - Membres

DOSSIER N° AD 20

APPEL DU CLUB MENIVAL F.C. ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DU MATCH : 08/03/2020 - MATCH N° : 21442244

CATÉGORIE : SÉNIORS - D1 - POULE A

CLUBS : F.C. ST CYR AU MONT D'OR 1 (530052) / MENIVAL F.C. 1 (541589)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction d'un joueur

Voir notification dans Footclubs

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 22 juin 2020

Présents : Mme CHAUVOT. Mr CATHELAND.

Excusées : Mmes VERGUET, DI RIENZO, GILBERTAS, PLATROZ.

INFORMATIONS SAISON 2020/2021 - SENIORS A 11

Jeunes joueuses pouvant évoluer en seniors : 2 U18F / 1 U17F / 0 U16F

Deux niveaux de pratique seront proposés : une poule D1 F avec 10 équipes.

A l'issue des classements paru au 30 avril 2020, la poule de D1F pour la saison 2020-2021 sera constitué des 10 équipes suivantes : **Vaulx Olympique / Caluire FF1968 2 / Feyzin CBE / FC Villefranche / Chazay d'Azergues 2 / Chaponnay Marennes / Sud Lyonnais F2013 2 / Chassieu Décines FC 2 / Olympique St Genis Laval / Bords de Saône 2**

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 17/08/2020

Une poule ou des poules de D2, une formule sera proposée en fonction du nombre d'équipes engagées **Attention !**
Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/2020

COUPE DE LYON ET DU RHONE VIAL 2020 - DECISION DU COMITE DIRECTEUR

La Coupe de Lyon et du Rhône a été suspendue, mais le Comité Directeur donne son accord pour qu'on reprenne en Seniors (voir en Jeunes) la Coupe à partir du mois de septembre 2020 pour les ¼ et ½ finales, avec une finale qui se jouerait le même jour que l'AG du 10 octobre 2020. En effet, c'est l'année du centenaire du DLR et on imagine mal ne pas déterminer un vainqueur pour cette prestigieuse compétition.

Les ¼ de finales se joueront le dimanche 13 septembre 2020

*Ent. L'Arbresle/Sud Azergues 1	contre	Fc Lamure Poule les Echarmeaux 1
*Vaulx Olympique 1	contre	Ass. Chandieu Heyrieux 1
*FC Lyon Football 1	contre	Sud lyonnais Foot 2
*Caluire F. Filles 1968 2	contre	FC Chassieu-Décines 2

Une réunion d'information avec les clubs a lieu au district en juin pour exposer la philosophie et l'état d'esprit de cette compétition.

➡ INFORMATIONS SAISON 2020/2021 - SENIORS A 8

Jeunes joueuses pouvant évoluer en seniors : 2 U18F / 1 U17F / 0 U16F

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/2020

➡ INFORMATIONS SAISON 2020/2021 - U18F A 11 ET A 8

Attention !! peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F(née en 2003) U17F (née en 2004) U16F (née en 2005) et 3 seulement U15F (née en 2006)

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/2020

➡ INFORMATIONS SAISON 2020/2021 - U15F A 8

Attention !! peuvent évoluer dans cette catégorie : U15F (née en 2006) U14F (née en 2007) et 3 seulement U13F (née en 2008)

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/2020

➡ INFORMATIONS SAISON 2020/2021 - FOOT D'ANIMATION

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/2020

Catégorie U13F : NOUVEAUTE : Pratique possible en fonction du projet club

Pratique 100% féminine : joueuses autorisées : U13F (née en 2008) U12F (née en 2009) et seulement 3 joueuses U11F (née en 2010)

Ou bien Pratique contre les U13 G : joueuses autorisées U14F (née en 2007) U13F (née en 2008) et U12F (née en 2009)

Catégorie U11F : NOUVEAUTE : Pratique possible en fonction du projet club

Pratique 100% féminine : joueuses autorisées : U11F (née en 2010) U10F (née en 2011) et seulement 3 joueuses U9F (née en 2012)

ou bien Pratique contre les U13 G : joueuses autorisées U12F (née en 2009) U11F (née en 2010) et U10F (née en 2011)

Catégorie U9F : Pas de changement

Pratique contre les U9 G : joueuses autorisées U10F (née en 2011) U9F (née en 2012) et U8F (née en 2013)

Catégorie U7F : Pas de changement

Pratique contre les U7 G : joueuses autorisées U8F (née en 2013) U7F (née en 2014) et U6F (née en 2015)

➡ INFORMATIONS SAISON 2020/2021 - AG DEBUT DE SAISON

L'AG de début de saison se déroulera le samedi 19 septembre de 9h à 12h au district.

Présence indispensable de tous les clubs (les clubs absents seront amendés)

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATION

La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 20 juillet, date à laquelle la composition des poules D2 sera tirée au sort ; il n'y aura donc plus de PV jusqu'à cette date.

➡ COUPES DE LYON ET DU RHONE FUTSAL

Rappel du tirage au sort :

Moulin à Vent - Condrieu 2

Lentilly - Team Bel Air

Martel Caluire 3 - Jonage

Revolée - O.L. , cette rencontre est inversée par décision de la commission de discipline et devient O.L.- Revollée

les rencontres se dérouleront le 20/09 et tous les clubs ont signé l'avenant au règlement

la finale U18 opposera Goal Futsal à Limonest , à 14 h , le dimanche 11/10 à Fareins

➡ AG FUTSAL

L'AG annuelle futsal aura lieu le samedi 5 septembre 2020 à 9h30 au district (présence obligatoire des clubs) avec pour ordre du jour :

- Accueil par le Président de la commission
- Le mot du Président du District Arsene Meyer
- Comptes rendus : championnat , coupes, discipline, sécurité , arbitrage , délégations, championnat jeunes, palmares ,
- Remise des récompenses
- Tirage au sort des poules de D3
- Questions diverses

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 juin 2020

Président : Mr Christian Bourlioux

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Meï

Prochaine réunion : le mardi 30/06/2020

➡ **FOOT A 11 ET A 8**

La commission loisir vous a envoyé par email le 9/06/2020, les fiches de renseignements loisir à 11 et à 8. Merci de nous les renvoyer dès que possible

De plus vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur foot-club et prendre vos licences a la Ligue

➡ **INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020/2021**

Vous trouverez sur le site du District de Lyon et du Rhône la fiche d'inscription au foot loisir à 8 et à 11 pour la saison 2020/2021

Lien pour trouver les fiches de renseignements :

Connectez-vous sur le site du District, ensuite rubrique « pratique/Foot Loisir/Inscriptions 2020/2021 »

Choisir la feuille foot à 8 ou à 11

Vous devez faire la saisie en ligne des rubriques habituelles, l'enregistrer et la renvoyer à la commission foot loisir à l'adresse suivante : loisir@lyon-rhone.fff.fr ou loisir-rhone@lyon-rhone.fff.fr

Prenez-soin de vous et bonne reprise !

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brenne@lyon-rhone.fff.fr

Membres du Groupement : Denis Contamin, Christophe Laval, Christian Collet, François Potier, Hadi Laribi, Farid Ben Farah, Marc Bayet, Yohann Escoffier

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à : Maison des Associations - Groupement Brévenne, 1 rue Louis Martel – 2e étage, 69630 CHAPONOST -

Tel : 04-78-45-57-56 Mails : brenne@lyon-rhone.fff.fr et brenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENT

Marc BAYET

L'Assemblée Générale du Groupement Brévenne se tiendra le samedi 12 Septembre à 9h00 à la salle socio-culturelle de Chaponost. A cette occasion, je remercie les clubs détenteurs des Trophées gagnés lors de la saison 2018-2019 de nous les remettre à cette occasion. Il s'agit de AS GREZIEU LE MARCHE en Coupe Ballandras, FC VAL LYONNAIS en Coupe des Monts du Lyonnais, FC STE FOY LES LYON en Coupe U17, FC SUD OUEST 69 en Coupe U15 et HAUTE BREVENNE FOOTBALL en U13.

Les permanences du Groupement Brévenne reprendront le le Mardi 1° Septembre ; pensez à inscrire au plus vite vos équipes pour la saison 2020-2021 ! A ce propos, quelques rappels :

Les inscriptions effectuées en Coupes à 11 de Groupement ne deviennent effectives qu'en cas d'élimination de la Coupe de Lyon et du Rhône (jusqu'en 32° finale).

Dans la catégorie U13, les équipes 1 sont, sauf demande contraire, automatiquement inscrites gratuitement au Festival U13. Les équipes éliminées lors des deux premiers tours du Festival sont reversées en Coupe Brévenne.

Les poules U13 vous seront proposées à l'Assemblée Générale pour d'éventuels réajustements.

La reprise du foot d'animation aura lieu plus tard cette saison, mais n'attendez pas le dernier moment pour engager les équipes : cela nous facilitera le travail !

Le déconfinement continue à se déployer mais l'avenir reste encore bien incertain en ce qui concerne la manière de pratiquer notre sport. Je formule le vœu de très vite reprendre notre activité qui nous manque tant... En attendant, toute mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter à tous d'excellentes vacances bien méritées.

A la saison prochaine !